



Particuliers

Conditions tarifaires

applicables au 01/04/2026



BANQUE
DELUBAC & CIE

SOMMAIRE

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS	4
OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE	5
OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE	
RELEVÉS DE COMPTE	
TENUE DE COMPTE	
SERVICES EN AGENCE	
BANQUE À DISTANCE	6
VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT	7
CARTES	
VIREMENTS	
PRÉLÈVEMENTS / TITRE INTERBANCAIRE DE PAIEMENT / SEPA	
CHÈQUES	
PAIEMENT INSTANTANÉ SEPA	
OFFRES GROUPÉES DE SERVICES	10
DROIT AU COMPTE	
OFFRE CLIENTÈLE FRAGILE	
IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS	12
COMMISSION D'INTERVENTION	
OPÉRATIONS PARTICULIÈRES	
INCIDENTS DE PAIEMENT	
OPÉRATIONS DIVERSES	14
CAUTIONS ÉMISES PAR LA BANQUE	
TRAITEMENT DES DOSSIERS DE SUCCESSION	
DÉCOUVERTS ET CRÉDITS	15
DÉCOUVERTS	
OPÉRATIONS DIVERSES	
CRÉDITS À LA CONSOMMATION	
CRÉDITS IMMOBILIERS	
AUTRES CRÉDITS	
ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS	16
ÉPARGNE BANCAIRE	
PLACEMENTS FINANCIERS	
TARIFICATION SPÉCIFIQUE - TITRES NON COTÉS	
AUTRES SERVICES	
CRYPTOACTIFS	
GLOSSAIRE	18
RÉSOUDRE UN LITIGE	19

DELUBAC, UNE BANQUE AU SERVICE DE CEUX QUI OSENT

Depuis plus d'un siècle, la Banque Delubac & Cie se distingue par son indépendance et son engagement auprès de celles et ceux qui souhaitent construire et faire fructifier leur patrimoine. Banque à taille humaine, elle accompagne ses clients particuliers à chaque étape clé de leur vie financière, en leur proposant des solutions personnalisées, pensées pour répondre à leurs projets, à leurs choix d'investissement et à leurs objectifs de long terme.

Spécialiste de la banque patrimoniale et de la gestion de fortune, Delubac s'appuie sur des expertises reconnues et une approche globale pour offrir un accompagnement cohérent, alliant conseil, proximité et exigence. Chaque relation est fondée sur l'écoute, la confiance et une compréhension fine des enjeux personnels et familiaux. Delubac développe également des expertises complémentaires en Corporate Banking ainsi qu'en banque d'investissement.

Chez Delubac, l'authenticité guide la relation, l'audace nourrit les stratégies et l'innovation renforce la qualité du service — des convictions mises au service de chaque client désireux de donner du sens et de la solidité à son patrimoine.

Nous mettons à votre disposition nos conditions tarifaires applicables au 1^{er} Avril 2026. À l'exception des prix indiqués en violet, les autres tarifs sont maintenus.

Les tarifs sont appliqués TTC (la TVA est de 20 % à la date de parution). En cas de modification du taux de TVA, les tarifs sont impactés à compter de la date d'application du nouveau taux de TVA.

Ces conditions et tarifs sont susceptibles d'être modifiés à tout moment, notamment pour répondre à des obligations réglementaires, et dans les conditions prévues par la réglementation.

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS*

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

LISTE DES SERVICES

Prix en euros

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) ⁽¹⁾	Gratuit
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	Service non proposé
Tenue de compte Soit pour information	Par mois 7 € Par an 84 €
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	Par an 50 €
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	Par an 50 €
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	Par an 50 €
Retrait d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	Gratuit
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement	Service non proposé
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) Par internet Par téléphone, courrier, e-mail, fax ou agence	Gratuit Par virement 10 €
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	Gratuit
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	Gratuit
Commission d'intervention Avec un plafond de	Par opération et par jour 8 € Par mois 80 €

*Les établissements de crédit ont la possibilité de présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires un extrait standard de tarifs.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE Prix en euros

Ouverture de compte	Gratuit
Clôture de compte	Gratuit
Service d'aide à la mobilité bancaire	Gratuit

RELEVÉS DE COMPTE

Relevé mensuel	Gratuit
Relevé sur internet ⁽¹⁾	Gratuit
Relevé annuel des frais	Gratuit
Relevé décadaire / supplémentaire (par relevé)	15 €

TENUE DE COMPTE

Frais de tenue de compte	Par mois 7 €
Soit pour information	Par an 84 €
Frais de tenue de compte sans mouvement depuis plus d'un an	Par an 30 €
Par an et par compte pour les comptes de dépôt inactifs au sens de l'article L312-19 du CMF.	
Frais de tenue de compte additionnels pour les comptes dont les avoirs sont supérieurs à 1 million d'euros	Taux BCE⁽²⁾ + 0,15 % l'an
Frais de modification de pouvoirs / procuration	15 €

SERVICES EN AGENCIE

Versement d'espèces	Gratuit
Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque	Gratuit
Duplicata de relevé de comptes	Par relevé 15 €
Frais de recherche de documents ou réédition de document (limitée à 10 documents)	35 €
Fourniture d'attestation (à l'unité)	35 €
Service de dépôt d'espèces chez les partenaires agréés (liste des partenaires sur delubac.com) :	Nous consulter
Mise en place du service (incluant la fabrication de la carte de dépôt)	10 €
Frais de refabrication pour carte perdue ou détériorée	10 €
Abonnement mensuel	Gratuit
Frais de location de coffre-fort	Nous consulter
Opération de change manuel cours acheteur / vendeur	Nous consulter
Opération sur or	Nous consulter

BANQUE À DISTANCE

Parce que vous disposez de peu de temps, nous mettons à votre disposition notre plateforme de banque à distance eDelubac pour gérer vos comptes à distance, en toute simplicité et sécurité depuis vos appareils mobiles ou votre ordinateur 24h/24 et 7j/7.

De nombreux services en ligne :

- Solde et historique de vos opérations
- Vos encours
- Virements et prélèvements
- Consultation d'encours de carte bancaire
- Mise en place d'alertes
- Signature électronique de vos documents

**Téléchargez notre appli eDelubac
sur Google play ou sur l'App Store.**



Prix en euros

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.)	Gratuit
Abonnement eDelubac⁽¹⁾	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	Service non proposé
Frais d'utilisation des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)	Gratuit
Frais d'utilisation des services de banque à distance eDelubac⁽¹⁾	

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

CARTES

Prix en euros

Fourniture d'une carte de débit

(Carte de paiement internationale à débit immédiat)

Carte Visa Classic	Par an 50 €
Carte Visa Premier	Par an 150 €
Carte Visa Infinite ⁽³⁾	Par an 350 €

Fourniture d'une carte de débit

(Carte de paiement internationale à débit différé)

Carte Visa Classic	Par an 50 €
Carte Visa Premier	Par an 150 €
Carte Visa Infinite ⁽³⁾	Par an 350 €

Fourniture d'une carte de débit

(Carte de paiement à autorisation systématique)

Carte Visa Classic à autorisation systématique ⁽⁴⁾	par an 50 €
---	-------------

Frais par retrait d'espèces DAB⁽⁵⁾

Zone euro	Gratuit
Hors zone euro (en devises)	Gratuit

Paiements par carte

Zone euro	Gratuit
Hors zone euro (en devises)	Gratuit

Mise à disposition de carte bancaire en agence

Gratuit

Frais d'envoi de carte bancaire

Gratuit

Réédition ou choix du code secret

30 €

Frais de modification temporaire des plafonds de carte

Gratuit

Frais d'opposition, pour perte / vol / fraude, de blocage de la carte par la banque

Gratuit

Frais de refabrication pour carte défaillante

Gratuit

Frais de refabrication pour carte perdue ou détériorée

30 €

Frais de refabrication suite à utilisation frauduleuse ou vol

30 €

Frais en cas de destruction de carte bancaire non réclamée de plus de 90 jours

30 €

VIREMENTS

Prix en euros

VIREMENTS SEPA (PAR OPÉRATION)

Émission d'un virement SEPA compte à compte (interne Delubac)	Gratuit
<hr/>	
Émission d'un virement SEPA (externe Delubac)	
Frais de mise en place d'un virement SEPA	
Ordre papier	10 €
Ordre internet ⁽¹⁾	Gratuit
Valeur jour (avant 12h00)	20 €
<hr/>	
Réception d'un virement SEPA	Gratuit

VIREMENTS NON SEPA (PAR OPÉRATION)**Émission d'un virement non SEPA (en devises ou en euros)**

Frais par virement	
- Jusqu'à 75000 €	0,15 %
- De plus de 75000 €	0,10 %
- De plus de 150000 €	0,05 %
- De plus de 450000 €	0,03 %
Avec un minimum de 35 €	

Réception d'un virement non SEPA (en devises ou en euros)	Gratuit hors frais de change
--	-------------------------------------

Commission de change sur les devises

- Jusqu'à 75000 €	0,100 %
- De plus de 75000 €	0,050 %
- De plus de 150000 €	0,025 %
- De plus de 450000 €	0,020 %
Avec un minimum de 16 €	

Frais pour transmission d'un virement non conforme SEPA/non SEPA	20 €
---	-------------

Frais de confirmation d'un virement SEPA/non SEPA	20 €
--	-------------

**Émission ou réception de virement SEPA ou non SEPA,
pour des pays faisant l'objet de mesures de vigilance renforcée** **Nous consulter**

PRÉLÈVEMENTS / TITRE INTERBANCAIRE DE PAIEMENT / SEPA

Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	Gratuit
<hr/>	
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	Gratuit
Opposition sur prélèvement autorisé	15 €

CHÈQUES

Prix en euros

Remise de chèque à l'encaissement	Gratuit
Frais d'envoi de chéquier (en lettre suivie verte)	15 €
Délivrance de chéquier en agence	Gratuit
Destruction de chéquier non réclamé après un délai de 90 jours	30 €
Frais d'opposition chèque(s) ou chéquier(s) par l'émetteur	Par demande 30 €
Frais d'émission/annulation* d'un chèque de banque	24 €
Émission d'un chèque en euros payable à l'étranger	40 €
Remise d'un chèque tiré sur une banque étrangère	0,10 % du montant
Minimum	24 €
Maximum	100 €
Avis de sort sur chèque tiré en France	20 €
Avis de sort sur chèque tiré sur l'étranger	50 €

PAIEMENT INSTANTANÉ SEPA

Réception	Gratuit
-----------	---------

* Annulation sous réserve de son non-encaissement par le bénéficiaire

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

DROIT AU COMPTE (SERVICES BANCAIRES DE BASE) Prix en euros

Prestations de bases fournis dans le cadre du droit au compte prévus aux articles L.312-1 et D.312-5-1 du Code monétaire et financier incluant :	Gratuit
1/ L'ouverture, la tenue et la clôture du compte ;	
2/ Un changement d'adresse par an ;	
3/ La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire (RIB) ;	
4/ La domiciliation de virements bancaires ;	
5/ La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte ;	
6/ L'encaissement de chèques et de virements bancaires ;	
7/ Les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance ;	
8/ Des moyens de consultation à distance du solde du compte ;	
9/ Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet ou aux distributeurs automatiques ;	
10/ Une carte de paiement à autorisation systématique permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne ⁽⁴⁾ .	

Commission d'intervention	Par opération 4 €
Plafonnées à 5 opérations par mois soit un plafond de 20 € par mois	

Plafonnement des frais suivants liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte applicable à la clientèle bénéficiant des « services bancaires de base » :	Par mois 25 €
1/ Les commissions d'intervention ;	
2/ Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision ;	
3/ Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé ;	
4/ Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision ;	
5/ Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision ;	
6/ Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision ;	
7/ Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques ;	
8/ Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire ;	
9/ Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.	

OFFRE CLIENTÈLE FRAGILE

Offre à la clientèle fragile réservée à toute personne physique n'agissant pas pour ses besoins professionnels en situation de fragilité financière au sens des articles L.312-1-3 et R.312-4-3 du Code monétaire et financier incluant :	Par mois 3 €
1/ La tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt ;	
2/ Une carte de paiement à autorisation systématique ⁽⁴⁾ ;	
3/ Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte ;	
4/ Quatre virements mensuels SEPA, dont au moins un virement permanent, ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité ;	
5/ Deux chèques de banque par mois ;	
6/ Un moyen de consultation du compte à distance ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement ;	
7/ Un système d'alertes sur le niveau du solde du compte ;	
8/ La fourniture de relevés d'identités bancaires ;	
9/ Un changement d'adresse une fois par an.	

Commission d'intervention

Plafonnées à 5 opérations par mois soit un plafond de 20 € par mois

Par opération 4 €

Plafonnement des frais suivants liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte applicable à la clientèle ayant souscrit à « l'Offre à la clientèle fragile »

- 1/ Les commissions d'intervention ;
- 2/ Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision ;
- 3/ Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé ;
- 4/ Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision ;
- 5/ Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision ;
- 6/ Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision ;
- 7/ Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques ;
- 8/ Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire ;
- 9/ Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

Avec un maximum de 200 € par an

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

COMMISSION D'INTERVENTION

Prix en euros

Commission d'intervention (limitée à 5 par jour)	Par opération 8 €
Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires erronées, absence ou insuffisance de provision...) pour un montant maximum de 80 € par mois	

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

Frais par saisie attribution	250 €
Frais par saisie administrative à tiers détenteur 10 % du montant dû dans la limite d'un plafond de 100 €	

INCIDENTS DE PAIEMENT

SUR CHÈQUE (PAR OPÉRATION)

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	20 €
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision ⁽⁶⁾	
Chèque inférieur ou égal à 50 €	30 €
Chèque supérieur à 50 €	50 €
Frais de gestion d'un compte interdit bancaire	Par trimestre 60 €
Chèque remis revenu impayé	15 €
Chèque payé sur un compte interdit bancaire	90 €
Frais suite à la notification signalée par la Banque de France d'émettre des chèques	50 €

SUR CARTE (PAR OPÉRATION)

Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	40 €
--	------

SUR PRÉLÈVEMENT SEPA (PAR OPÉRATION)

Prix en euros

Frais de rejet de prélèvementPour défaut de provision⁽⁷⁾**10 €**

Autres motifs

Gratuit**SUR VIREMENT PERMANENT (PAR OPÉRATION)**Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision **20 €****AUTRES**Sur échéance de crédit impayée **50 €**

Plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte applicable à la clientèle bénéficiant des « services bancaires de base » et « offre clientèle fragile»

Voir pages 10 et 11

OPÉRATIONS DIVERSES

CAUTIONS ÉMISES PAR LA BANQUE

	Prix en euros
Frais d'émission de caution	Nous consulter
Frais d'avenant	À partir de 100 €
Frais de mise en jeu de la garantie ⁽⁸⁾	150 €

TRAITEMENT DES DOSSIERS DE SUCCESSION OPÉRATIONS SUR COMPTE DE DÉPÔT ET PRODUITS D'ÉPARGNE*

Dans les cas suivants :	Gratuit
-------------------------	---------

Sur présentation par les héritiers d'un acte de notoriété ou d'une attestation signée de l'ensemble des héritiers ** et que les opérations liées à la succession ne présentent de complexité manifeste***

Le solde du compte de dépôt et des produits d'épargne est inférieur à 5 910 € (montant revalorisé annuellement)

Si le titulaire était mineur

Autres cas :	Dans la limite de 850 €
--------------	-------------------------

1 % du montant total des soldes des comptes et de la valorisation des produits d'épargne du défunt (montant revalorisé au 1^{er} janvier de chaque année)

OPÉRATIONS SUR AUTRES COMPTES OU PRODUITS DÉTENUS

Suivi de dossier (ouverture et traitement)	400 € + 0,5 % du montant des avoirs
Maximum	3 500 €

* Produits d'épargne : Compte sur livret, Livret A, LEP, PEP, LDDS, LJ, PEL et CEL, l'épargne codéveloppement (compte épargne codéveloppement et le livret d'épargne codéveloppement), le compte d'épargne d'assurance pour la forêt

** Conformément à l'article L312-1-4 alinéa 5 du Code Monétaire et Financier

*** Selon la réglementation, présente une complexité manifeste la succession n'ayant pas d'héritier en ligne directe ou ayant un contrat de crédit immobilier en cours au nom du défunt au sein de l'établissement ou s'il y a un ou plusieurs comptes professionnels au nom du défunt dans l'établissement ou un des comptes du défunt fait l'objet d'une sûreté ou les opérations liées à la succession comporte un ou plusieurs éléments d'étranéité.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

DÉCOUVERTS

Prix en euros

Découvert autorisé ⁽⁹⁾⁽¹⁰⁾	Nous consulter
Autres frais sur découvert autorisé⁽⁹⁾⁽¹⁰⁾	
Commission de plus fort découvert ⁽¹¹⁾	0,25 %
Marge de dépassement	1,50 %
Découvert non autorisé	
Intérêts débiteurs	TBB⁽¹²⁾ + intérêts*
* Les intérêts sont calculés en fonction du TBB augmenté d'une marge maximum de 7,50% susceptible de révision en fonction et dans la limite du taux de l'usure.	

OPÉRATIONS DIVERSES

Rédition d'un tableau d'amortissement	45 €
Édition d'un décompte de remboursement anticipé	50 €

CRÉDITS À LA CONSOMMATION⁽⁹⁾

Pour toute demande de prêt personnel, renseignez-vous auprès de votre conseiller habituel.

CRÉDITS IMMOBILIERS⁽⁹⁾

Pour toute demande de crédit immobilier, renseignez-vous auprès de votre conseiller habituel.

AUTRES CRÉDITS⁽⁹⁾

Pour toute demande de crédit, renseignez-vous auprès de votre conseiller habituel.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

ÉPARGNE BANCAIRE

Prix en euros

Livret A ⁽¹³⁾	Rémunération selon réglementation
Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS) ⁽¹³⁾	Rémunération selon réglementation
Compte sur Livret ⁽¹⁴⁾	Rémunération 0,05 %

PLACEMENTS FINANCIERS

DROITS DE GARDE ANNUELS

Avec un minimum de 50 € par an

Les droits de garde du compte sont prélevés semestriellement à terme échu et sont calculés sur l'encours moyen journalier du portefeuille.

OPC gérés par Delubac Asset Management	Gratuit
Instruments financiers hors Delubac	0,50 % par ligne

ORDRES SUR OPC

Droits d'entrée	Selon DIC ⁽¹⁵⁾ OPC
Droits de sortie	Selon DIC ⁽¹⁵⁾ OPC
Souscription/rachat d'OPC extérieurs à Delubac Asset Management ⁽¹⁶⁾	Par opération 40 €

ORDRES DE BOURSE SUR NYSE EURONEXT (PARIS AMSTERDAM BRUXELLES)⁽¹⁷⁾

Actions	
Frais	1 %
Minimum	Par ordre 25 €
Obligations	
Frais	0,75 %
Minimum	Par ordre 25 €

ORDRES SUR AUTRES MARCHÉS⁽¹⁷⁾

Actions	
Frais	1,80 %
Minimum	Par ordre 50 €
Obligations	
Frais	1,50 %
Minimum	Par ordre 50 €

GESTION SOUS MANDAT⁽¹⁷⁾

Nous consulter

TARIFICATION SPÉCIFIQUE TITRES NON COTÉS

Prix en euros

Frais par opération (acquisition/cession)	Par opération 0,10 % Avec un minimum de 150 €
Actes de gestion (opérations sur titres...)	Par acte 100 €

AUTRES SERVICES

Ouverture

Compte d'instruments financiers	Gratuit
PEA ⁽¹⁸⁾	Gratuit
PEA PME ⁽¹⁹⁾	Gratuit
Relevés de portefeuille trimestriels	Gratuit

Frais de transfert de titres à l'extérieur (avec un minimum de 150 €)

Frais fixes par ligne de titres en dépôt en France	30 €
Frais fixes par ligne de titres en dépôt à l'étranger	80 €
Transfert de titres vers un autre établissement par compte et par destinataire	À partir de 150 €
Forfait PEA ⁽¹⁸⁾ et PEA-PME ⁽¹⁹⁾	Par compte 150 €
- Compte-titres	Minimum de perception par compte 150 €

Abonnement Bourse@nline	Gratuit
-------------------------	---------

Récupération de l'impôt sur titres étrangers (les frais sont applicables par formulaire)	200 €
---	-------

Autres prestations	Nous consulter
--------------------	----------------

CRYPTOACTIFS

Achat / Vente / Conservation Gestion sous mandat	Nous consulter
---	----------------

GLOSSAIRE

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) : ensemble de services rendus par la banque disposant ou non d'agence ou de lieu d'accueil de la clientèle et utilisant les nouvelles technologies (internet, téléphone...) pour réaliser à distance tout ou partie des opérations sur le compte bancaire ;

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : le compte est débité des frais perçus au titre de l'abonnement au service des alertes ainsi que le cas échéant, des frais perçus lors de chaque envoi de SMS ;

Tenue de compte : l'établissement tient le compte du client ;

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour ;

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte du client ;

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte ;

Retrait d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) : le client retire des espèces à partir de son compte, en euros avec une carte de paiement internationale depuis le distributeur automatique d'un autre établissement ;

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : le compte est débité des frais perçus par l'établissement au titre de la cotisation à l'offre d'assurance ;

Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) : l'établissement qui tient le compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte, à titre occasionnel ;

Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA) : le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour le paiement d'un prélèvement SEPA présenté par le bénéficiaire ;

Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA) : le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour la mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ;

Commission d'intervention : somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

RÉSOUDRE UN LITIGE

La Banque Delubac & Cie a la volonté de vous apporter en permanence la meilleure qualité de service. Il se peut toutefois que vous rencontriez des difficultés dans le fonctionnement de votre compte ou dans l'utilisation des services qui sont mis à votre disposition.

Si vous avez formulé votre réclamation à l'oral et qu'il ne vous est pas donné immédiatement entière satisfaction, nous vous invitons à la formuler par écrit.

Néanmoins, en cas de réclamation, vous pouvez prendre contact gratuitement avec notre **service Relation Clientèle** :

à l'adresse électronique suivante : relationclientele@delubac.fr

via le formulaire dédié disponible sur le site delubac.com

ou en adressant un courrier à l'adresse suivante :

Banque Delubac & Cie - Service Relation Clientèle
16, place Saléon Terras - 07160 Le Cheylard

Si votre demande :

- concerne un service de paiement, la banque en accuse réception sous 10 jours ouvrables. Le délai de réponse à votre réclamation est de 15 jours ouvrables suivant la réception de la réclamation. Si dans ce délai, une réponse ne peut pas être apportée en raison de circonstances exceptionnelles, le délai est étendu à 35 jours ouvrables,
- ne concerne pas un service de paiement, la banque en accuse réception sous 10 jours ouvrables. Une réponse vous est apportée sous un délai de 2 mois.

Si le litige n'a pu être résolu et s'il relève de sa compétence, vous pouvez vous adresser gratuitement au Médiateur désigné par la Banque Delubac & Cie dans les conditions suivantes :

- justifier de la réponse insatisfaisante apportée à sa demande par le service Relation Clientèle de la banque (pour les clients professionnels et personnes morales),
- adresser votre demande au médiateur en dernier recours amiable :
 - en complétant le formulaire de demande de médiation sur le site www.lemediateur.fbf.fr
 - ou en transmettant votre demande à l'adresse suivante :
Le médiateur auprès de la FBF - CS 151- 75422 Paris Cedex 09

La saisine du médiateur vaut autorisation expresse de levée du secret bancaire par le Client à l'égard de la Banque en ce qui concerne les informations transmises par celle-ci au médiateur.

Dans le cas des services d'investissement ou des services sur actifs numériques, si le litige relève de sa compétence, vous avez la possibilité de saisir gratuitement le Médiateur de l'AMF en :

- complétant le formulaire de demande de médiation sur le site : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation>
- ou en adressant votre demande courrier à l'adresse suivante :
Autorité des Marchés Financiers - La médiation 17, place de la Bourse, 75082 Paris cedex 02

Votre satisfaction au cœur des priorités
de la Banque Delubac & Cie.

Nos réponses à vos questions sur
www.delubac.com, rubrique « Contact »

- (1) Hors coûts de connexion facturés par votre opérateur téléphonique et/ou fournisseur d'accès Internet.
- (2) Taux de la Banque Centrale Européenne.
- (3) Sous réserve de disponibilité du produit et d'accord préalable de banque.
- (4) Sous réserve de disponibilité du produit et d'accord préalable de banque. La carte à autorisation systématique est incluse dans les offres groupée «Droit au compte» et «Offre clientèle fragile».
- (5) DAB : distributeur automatique de billets.
- (6) Le forfait comprend les frais d'impayés, la lettre d'injonction, la lettre d'information préalable pour chèque non provisionné, le blocage de la provision, l'établissement du certificat de non-paiement, la déclaration Banque de France, la commission d'intervention et les frais d'envoi en recommandé.
- (7) Montant plafonné à l'ordre rejeté.
- (8) Frais prélevés par la Banque en cas de mise en jeu de la caution par son bénéficiaire.
- (9) Sous réserve d'acceptation par la Banque.
- (10) Les frais et commissions sont intégrés au TAEG (taux annuel effectif global).
- (11) La marge de dépassement s'applique en cas de dépassement du découvert autorisé et de découvert non autorisé.
- (12) TBB : taux de base bancaire Delubac. 7 % à la date du 01/01/2019 et en vigueur au 01/01/2026. Le TBB est déterminé par chaque banque selon les conditions de marché.
- (13) Produit d'épargne réglementé. Conditions et rémunération susceptibles d'évolution par les pouvoirs publics.
- (14) Taux nominal annuel brut au 01/02/2019 et en vigueur au 01/01/2026. Conditions, seuil et plafond susceptibles d'évolution à tout moment à l'initiative de la Banque Delubac.
- (15) Document d'information clé.
- (16) Commission forfaitaire d'un montant de 40 € prélevé lors de toute souscription ou de tout rachat d'OPC extérieur au Groupe Delubac et s'ajoutant aux éventuels droits d'entrée/de sortie applicables aux produits concernés.
- (17) La taxe sur les transactions financières (TTF) s'applique en sus, le cas échéant.
- (18) Plan d'épargne en actions.
- (19) Plan d'épargne en actions destiné au financement des petites et moyennes entreprises.



Retrouvez-nous 24h/24 et 7j/7



Chargé d'Affaires



Vos comptes en ligne

www.edelubac.com



www.delubac.com

Retrouvez tous vos contacts sur
WWW.DELUBAC.COM



LE CHEYLARD - Siège social
16, place Saléon Terras
07160 Le Cheylard
Tél. +33 (0)4 75 29 02 99

PARIS
10, rue Roquépine
75008 Paris
Tél. +33 (0)1 44 95 86 20

Société en commandite simple au capital de 11 695 776 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Aubenas sous le numéro 305 776 890. Immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 07027153